

S'LO

**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

Séance 19 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Qui ont donné procuration : 2

Présents : 14

Qui ont pris part au vote : 16

Date d'affichage : 07/05/2026

Date de convocation : 07/05/2026

L'an Deux Mil vingt -six le 19 mai à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MERLY.

Etaient présents : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Keira BENSALÉM, Jacqueline CRETEUR, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Brigitte FRANÇOIS, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Dominique LUPINO, Régis NOTOT, José PAGERIE, Corinne ROUSSEAU, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Valérie GOUPY à Claude MERLY, Raymond WOLICKI à Martine DELZENNE

Excusée : Pascale LECLEIRE

À la suite du renouvellement du conseil municipal, et conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a été réinstallé dans sa nouvelle composition.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite loi 3DS, a modifié l'article L.123-6 du CASF en introduisant la possibilité pour le conseil d'administration d'élire, en plus du vice-président, un **vice-président délégué**, chargé d'assurer la continuité des fonctions exécutives en cas d'empêchement du vice-président.

Afin de permettre au CCAS de disposer d'une gouvernance complète et opérationnelle pour la nouvelle mandature, le conseil d'administration est donc appelé à procéder à l'élection du vice-président et, du **vice-président délégué**, selon les modalités du scrutin secret à la majorité absolue prévues par le code de l'Action Sociale et des Familles.

